



Conseil économique et social

Distr. limitée
31 juillet 2023
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2023

5-8 septembre 2023

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Bénin

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour le Bénin est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 33 880 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 78 490 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période allant de 2024 à 2026.

* E/ICEF/2023/24.

Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



Fondements du programme

1. Le Bénin est un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure dont le produit intérieur brut par habitant s'élève à 1 250 dollars. En 2022, sa population était estimée à 12 314 650 habitants, dont 51 % d'enfants et 24,76 % d'adolescents¹. À travers ses plans d'action nationaux pour les périodes 2016-2021 et 2022-2026, le Gouvernement a considérablement avancé dans l'établissement de bases solides pour le développement social et économique du pays. D'importants progrès ont également été réalisés en matière d'accès aux services sociaux essentiels, grâce à l'amélioration de l'enregistrement des naissances : ainsi, en 2021, 92,6 % des enfants de moins de 5 ans possédaient un certificat de naissance, contre 84,8 % en 2014².

2. Au cours des cinq dernières années, le Bénin a démontré son engagement en faveur des objectifs de développement durable (ODD), devenant le premier pays d'Afrique à émettre 500 millions de dollars d'obligations internationales dédiées au financement de projets à fort impact sur l'atteinte des ODD. Avec un taux de croissance qui comptait parmi les plus élevés de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) en 2021³, l'économie béninoise présente une certaine résilience. Malgré la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et les conséquences économiques du conflit en Ukraine, le Gouvernement a renforcé ses investissements dans les différents secteurs sociaux. Entre 2018 et 2022, la part des secteurs sociaux dans le budget national est passée de 32,6 % à 43,8 %. Le budget national de l'éducation est passé de 17,2 % à 19,2 % du budget total, celui de la santé de 4,8 % à 5 %, et celui de la protection sociale de 0,5 % à 5,7 %⁴.

3. La pauvreté non monétaire a reculé, passant de 28,7 % en 2015 à 26,1 % en 2019, avec des disparités liées aux départements, aux lieux de résidence et au genre, les femmes étant plus touchées que les hommes (26,6 % contre 13,9 %). La prévalence de la privation multidimensionnelle des enfants était de 58,5 % en 2021⁵. Ainsi, plus de la moitié des enfants âgés de 0 à 17 ans souffrent encore de privations dans au moins trois des huit dimensions suivantes : santé, eau, assainissement, logement, alimentation, nutrition, éducation et protection⁶.

4. Le climat d'insécurité qui caractérisait jusque-là les pays du centre du Sahel s'étend désormais à la partie nord des pays du golfe de Guinée, dont le Bénin, limitant la disponibilité et l'accessibilité des services sociaux dans les zones difficiles à atteindre. Ces risques multidimensionnels, exacerbés par les conséquences des changements climatiques et par l'augmentation des taux de pauvreté et de chômage dans les zones frontalières, nécessitent des investissements stratégiques et ciblés afin de garantir la continuité des services essentiels, la sécurité alimentaire et la cohésion sociale.

5. Au cours des cinq dernières années, le taux de mortalité néonatale a connu une baisse significative, passant de 30 décès pour 1 000 naissances vivantes (Enquête démographique et de santé, 2018) à 23 décès pour 1 000 naissances vivantes⁷. Le Bénin affiche quelques modestes progrès en matière de couverture vaccinale, notamment pour la troisième dose du vaccin contre la diphtérie, la coqueluche et le

¹ Institut national de la statistique et de la démographie, 2022.

² Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) 2021-2022.

³ Ministère de l'économie et des finances, 2022.

⁴ Ministère de l'économie et des finances, Version citoyenne de la loi de finances, 2022, p. 29.

⁵ Enquête modulaire intégrée sur les conditions de vie des ménages 2015/Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) 2019/MICS 2021-2022.

⁶ EHCVM 2019.

⁷ MICS 2021-2022.

tétanos, qui est passée de 72 % en 2020 à 76 % en 2021⁸. À la suite de la pandémie de la COVID-19, d'importants investissements ont été réalisés pour le renforcement du système de santé et de sa résilience aux chocs et aux crises, notamment à travers l'amélioration de la chaîne du froid et de la formation des agents de santé à la lutte contre les épidémies. La mise en œuvre de la politique nationale de santé communautaire offre également au Gouvernement une occasion unique d'accélérer les progrès vers la couverture sanitaire universelle. Néanmoins, le paludisme, l'anémie, la malnutrition et les infections respiratoires aiguës comptent toujours parmi les premières causes de décès des enfants de moins de 5 ans.

6. La prévalence du retard de croissance a baissé, passant de 45 % en 2006 à 32 % en 2018⁹. Toutefois, en 2021, les données gouvernementales ont montré une recrudescence du retard de croissance, dont la prévalence s'établissait désormais à 37 % des enfants de moins de 5 ans¹⁰, en particulier dans les départements de l'Atacora, du Borgou et du Plateau. Seuls 9 % des enfants reçoivent un apport alimentaire minimal acceptable, ce qui s'explique par un régime alimentaire inadéquat pendant les deux premières années de vie et par la malnutrition chez les femmes enceintes¹¹. Le taux d'insuffisance pondérale à la naissance s'élève à 12,5 % et l'anémie est particulièrement répandue chez les adolescentes, les femmes en âge de procréer et les jeunes enfants. Malgré les efforts déployés au cours des dernières décennies, le taux d'allaitement maternel exclusif n'est que de 45 %. Plus de 90 % des accouchements ont lieu dans un établissement de santé, témoignant ainsi d'un renforcement de l'accès et du recours des femmes enceintes à des services de santé de qualité¹². À l'heure actuelle, 72,2 % de la population bénéficie d'un accès aux services élémentaires d'approvisionnement en eau¹³. Dans les zones rurales, l'accès à l'eau s'est amélioré, avec un taux de 72 % en 2022, contre 68 % en 2014. Dans les zones urbaines, ce taux est passé de 77 % à 84 % sur la même période¹⁴. Toutefois, près de la moitié de la population reste privée d'accès à des services d'assainissement et pratique la défécation à l'air libre¹⁵.

7. En matière d'éducation, les activités de plaidoyer et le renouvellement des investissements ont abouti à une hausse du taux brut de scolarisation et à une légère amélioration de la parité des genres, passée de 0,92 en 2020 à 0,93 en 2021. Le taux brut de scolarisation des filles a augmenté de 5,5 points entre 2021 et 2022. Dans l'enseignement primaire, les disparités de genre ont reculé, mais les disparités géographiques persistent¹⁶. Cela s'explique principalement par un nombre insuffisant d'établissements scolaires dans certains départements, ainsi que par la pauvreté multidimensionnelle, la répartition inéquitable de l'offre éducative, les grossesses précoces et le mariage des enfants¹⁷. À l'occasion du Sommet sur la transformation de l'éducation qui s'est tenu au mois de septembre 2022, le Gouvernement a réaffirmé sa volonté de réformer le système éducatif national. Il s'est notamment engagé à mettre en place un programme national multisectoriel visant à renforcer l'éducation des filles à laquelle l'UNICEF contribue activement.

⁸ Estimations OMS/UNICEF de la couverture vaccinale nationale 2020 et 2021.

⁹ MICS 2006 ; Système d'information sanitaire de district, 2018.

¹⁰ MICS 2021-2022.

¹¹ Ibid.

¹² Ibid.

¹³ Ibid.

¹⁴ MICS 2014, MICS 2021-2022.

¹⁵ MICS 2021-2022.

¹⁶ Ministère de l'enseignement maternel et primaire, 2021 et 2022.

¹⁷ Ministères en charge de l'éducation, Document d'analyse sectorielle de l'éducation 2023 ; Forum national sur l'accélération de l'éducation des filles au Bénin, 2022.

8. Malgré un recul de la violence à l'égard des enfants, favorisé notamment par un fort engagement politique et communautaire, la prévalence du travail des enfants, du mariage des enfants, des abus et de la violence physique et sexuelle envers les enfants demeure élevée. Six pour cent des filles âgées de 15 à 19 ans ont déjà été victimes de violences sexuelles, et 27,5 % des femmes âgées de 20 à 24 ans ont été mariées avant l'âge de 18 ans et 5,9 % avant l'âge de 15 ans¹⁸. Les filles qui habitent dans une zone rurale et issues d'un ménage pauvre, sans accès à l'éducation, ont plus de chances d'être mariées avant l'âge de 18 ans. Le travail des enfants reste également une source d'inquiétude, avec 20 % d'enfants âgés de 5 à 17 ans concernés par cette pratique et par le travail dangereux, notamment dans le secteur minier et dans le bâtiment¹⁹. Néanmoins, le Gouvernement a considérablement renforcé son cadre juridique en vue d'offrir aux enfants un environnement sûr et de les protéger contre les violences. En 2022, par exemple, de nouvelles lois ont été promulguées dans le but d'imposer des peines plus sévères contre les violences basées sur le genre, notamment en cas de mariage des enfants.

9. Les stratégies et les interventions prévues pour le nouveau programme de pays s'appuieront sur deux enseignements importants inspirés du précédent programme (2019-2023). En premier lieu, les chocs multidimensionnels tels que la pandémie de la COVID-19 et la crise en Ukraine ont mis en lumière la fragilité des systèmes sociaux, notamment la protection sociale, et la nécessité d'accélérer les investissements pour renforcer la résilience des systèmes et des communautés, et mieux anticiper, gérer et atténuer les effets des chocs et des crises. L'UNICEF contribuera à ces efforts en aidant les communautés et les structures infranationales à mettre en place des mécanismes de planification et d'intervention inclusifs et participatifs, fondés sur l'analyse des risques. En deuxième lieu, la mise en œuvre de modèles multisectoriels, reposant sur des paquets intégrés et inclusifs de services essentiels et sur la capacité des communautés à diriger ces efforts et à faire valoir leurs droits, a produit des résultats significatifs et doit être mise à l'échelle.

10. Le programme de pays concentrera ses efforts sur : a) la mise en œuvre d'activités de plaidoyer à l'échelle nationale fondées sur des données probantes et destinées à accélérer les investissements sociaux, combinées à des interventions ciblées visant à lutter contre les disparités géographiques et de genre liées aux privations et à la pauvreté multidimensionnelle des enfants ; b) la mise en place d'approches innovantes susceptibles de produire des effets tangibles au profit des détenteurs de droits, en particulier les enfants et les adolescents, et leur déploiement à grande échelle en collaboration avec le Gouvernement, les partenaires de développement et le secteur privé ; et c) la participation citoyenne et l'inclusion des adolescents et des jeunes, en particulier des filles, en tant que partenaires clés dans la promotion de la cohésion sociale. Pour favoriser la mise en place de politiques et d'investissements favorables au respect des droits de l'enfant, l'UNICEF s'appuiera sur les alliances conclues dans le cadre du précédent programme de pays avec les ministères, les partenaires de développement, les organisations de la société civile (OSC), les organisations communautaires de femmes et de jeunes, les organismes des Nations Unies et le secteur privé.

Priorités du programme et partenariats

11. Le descriptif de programme de pays découle du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) pour 2023-2026. Son contenu est aligné sur le Plan national de développement pour 2018-2025, qui entend renforcer la résilience, la santé, l'éducation, la protection sociale, la paix et la sécurité

¹⁸ MICS 2021-2022.

¹⁹ Ibid.

de la population, dans un environnement caractérisé par le règne de la justice et tourné vers un développement durable, participatif et inclusif²⁰. Le descriptif de programme de pays s'inscrit également dans la droite ligne du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 et du Plan d'action 2022-2025 de l'UNICEF pour l'égalité des genres.

12. La vision sur laquelle repose le programme consiste à faire du Bénin un pays où les enfants et les adolescents, en particulier ceux issus des communautés les plus vulnérables, bénéficient d'un accès équitable à des services sociaux essentiels de qualité, favorisant la réalisation de leurs droits et de leur plein potentiel, et intégrés dans des systèmes et des communautés résilients aux crises et aux chocs environnementaux, sécuritaires et socioéconomiques.

13. Sur la base des priorités communes du Gouvernement du Bénin et de l'UNICEF, la vision du programme se traduira par les quatre composantes stratégiques suivantes : a) s'assurer que les communautés difficiles à atteindre bénéficient d'un accès équitable à des services de qualité en matière de santé, de nutrition, ainsi que d'eau, d'assainissement et d'hygiène (EAH), et qu'elles adoptent des comportements positifs pour permettre aux enfants et aux adolescents de mener une vie saine ; b) faciliter l'accès des enfants scolarisés ou déscolarisés à une éducation inclusive et de qualité, en particulier les filles et les adolescents, afin qu'ils puissent apprendre et acquérir les compétences nécessaires à la réalisation de leur plein potentiel ; c) créer un environnement favorable, inclusif et sûr, dans lequel les enfants et les adolescents, en particulier les filles, sont à l'abri des violences et de l'exploitation, et ont accès à une prise en charge et à des services holistiques et intégrés ; d) garantir l'allocation et l'utilisation efficace des ressources, et renforcer la résilience du système de protection sociale pour offrir aux communautés les plus vulnérables un filet de sécurité.

14. Le programme permettra d'organiser des activités de plaidoyer à l'échelle nationale, de soutenir les politiques et les stratégies susceptibles de créer un environnement favorable pour les enfants, ainsi que la production et l'utilisation de données probantes relatives à la privation des enfants et aux finances publiques. Au niveau opérationnel, les interventions du programme se concentreront sur six départements : a) les quatre départements du nord du pays (Alibori, Atacora, Borgou et Donga), qui sont les plus menacés par la situation sécuritaire dans la région du Sahel, les changements climatiques et la privation ; b) le département du Couffo, qui affiche les indicateurs de privation des enfants les plus élevés du sud du pays ; et c) le département du Zou, où la mise en œuvre d'interventions innovantes et efficaces sera renforcée en vue d'un déploiement à l'échelle nationale, en collaboration avec le Gouvernement et les partenaires de développement.

15. La mise en œuvre de la vision du programme nécessitera une transformation fondée sur les réorientations stratégiques suivantes : a) le recentrement des interventions programmatiques sur les adolescentes, qui joueront un rôle clé dans l'identification et l'élaboration de solutions holistiques favorisant l'exercice de leurs droits ; b) le renforcement de la résilience des communautés et des systèmes à des fins d'anticipation et d'atténuation des risques et des chocs, grâce à des approches adaptées au contexte local et fondées sur le renforcement des partenariats avec les structures décentralisées, les associations locales, notamment les organisations de femmes, d'adolescents et de jeunes, les relais communautaires, les parents, les chefs religieux et traditionnels, et les OSC ; c) le renforcement de la participation et de la mobilisation des adolescents et des jeunes, en vue d'élaborer des programmes fondés sur la prise en compte des risques et sur le lien entre l'action humanitaire et le développement, ainsi que de promouvoir la paix et la cohésion sociale ; et

²⁰ UNSDCF 2023-2026.

d) l'adoption d'approches intégrées pour la prestation de services au niveau infranational.

16. Le programme tirera parti de l'avantage comparatif de l'UNICEF pour : a) améliorer la résilience des systèmes en renforçant les capacités et les activités de préparation et d'intervention des institutions et des communautés locales, afin de garantir la continuité des services sociaux ; b) améliorer la résilience des communautés en renforçant leurs capacités en matière de prévention, d'atténuation et d'adaptation face à un environnement en évolution, ainsi qu'en matière de gestion des chocs et des crises d'origine climatique et de leur impact sur les droits des enfants ; c) produire des données probantes et évaluer l'efficacité des programmes en vue d'identifier d'éventuelles lacunes et d'orienter le dialogue et les investissements stratégiques, en collaboration avec le Gouvernement et les partenaires de développement ; d) mettre en œuvre des stratégies sensibles aux questions de genre et favorisant le progrès social, afin d'offrir aux enfants, en particulier aux adolescentes, des interventions multisectorielles et holistiques pour réaliser leurs droits et répondre à leurs besoins, et proposer des approches intégrées pour le déploiement, à l'échelle nationale, d'initiatives innovantes et efficaces ; e) mobiliser et collaborer avec le secteur privé pour la mise en œuvre d'activités de plaidoyer et l'obtention de résultats programmatiques visant à promouvoir et à protéger les droits des adolescentes, et à augmenter les possibilités d'engagement citoyen des jeunes vulnérables, conformément au projet de charte nationale de la responsabilité sociale des entreprises porté par le Gouvernement.

Tous les enfants, y compris les adolescents, survivent, s'épanouissent, bénéficient d'un accès à des services EAH sûrs et équitables, et vivent en toute sécurité dans un climat et un environnement durables

17. En appui à l'obtention du Résultat 2 de l'UNSDCF (accès aux services sociaux), conformément au Plan national de développement sanitaire 2023-2030, et en partenariat avec le Gouvernement, les partenaires de développement et les agences des Nations Unies, l'UNICEF soutiendra la réduction du taux de mortalité néonatale et des enfants de moins de 5 ans, et contribuera au renforcement des systèmes de santé, de nutrition et d'EAH. Les enfants, les adolescents, les femmes enceintes et les femmes allaitantes en situation de vulnérabilité pourront ainsi bénéficier de services de santé primaires de qualité, intégrés, accessibles et à fort impact (santé, nutrition et vaccination maternelles, néonatales et des enfants).

18. Afin de réduire la mortalité des nourrissons et des enfants, et en collaboration avec le Ministère de la santé, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), Gavi, l'Alliance du Vaccin et la Banque mondiale, la composante du programme s'appuiera sur une approche intégrée pour soutenir les efforts de préparation et de riposte aux épidémies multiples, en ciblant notamment les enfants non vaccinés (dits « enfants zéro dose ») et sous-vaccinés, à travers l'adoption d'approches innovantes visant à ne laisser aucun enfant de côté. Ces approches consisteront à : a) renforcer les programmes nationaux de vaccination axés sur l'équité, en se concentrant sur les zones urbaines et périurbaines ; b) appuyer les efforts du Ministère de la Santé pour améliorer le système d'approvisionnement en vaccins et renforcer les capacités de la chaîne du froid ; c) stimuler la demande en matière de services intégrés pour la vaccination de routine en faisant appel à des stratégies de changement collectif susceptibles de lever les obstacles socioculturels ; d) tirer parti de l'interopérabilité des systèmes pour atteindre les enfants sous-vaccinés en s'appuyant sur les plateformes et les processus d'enregistrement des naissances.

19. Afin d'accélérer la prévention et la réduction du retard de croissance et de l'émaciation, et de renforcer la supplémentation des enfants et des femmes en

micronutriments, la composante du programme se concentrera sur les communautés présentant des niveaux élevés de précarité alimentaire des enfants, notamment celles qui sont les plus exposées à ces risques en raison du débordement de la crise qui sévit dans la région du Sahel. Pour cela, le programme s'appuiera sur : a) la fourniture de services et d'une alimentation de qualité, et la promotion des soins attentifs au cours des 1 000 premiers jours de vie, afin de s'assurer que les mères et les adolescentes ont accès à un régime alimentaire nutritif et adoptent les pratiques essentielles en matière de soins ; b) une approche systémique de l'autonomisation des communautés, y compris les femmes, les adolescents et les aides-soignants, en vue d'intégrer la question de la nutrition dans l'ensemble des services relatifs au bien-être des enfants, notamment la santé, l'EAH, les systèmes alimentaires, la protection sociale et l'éducation ; c) les activités de plaidoyer et les alliances avec le secteur privé, les petites et moyennes entreprises et les coopératives de femmes, en vue de promouvoir la consommation d'aliments riches en nutriments produits localement et d'améliorer l'accès à une alimentation variée.

20. Afin de mettre en œuvre des interventions innovantes, fondées sur des données probantes et visant à améliorer l'accès des enfants et des adolescents, en particulier des filles, à des services de santé, de nutrition et d'EAH holistiques et communautaires, l'UNICEF s'emploiera à : a) étendre l'application de modèles intégrés pour la participation des adolescents sur des sujets relatifs à leurs droits, notamment en matière de gestion de l'hygiène menstruelle et de santé mentale ; b) améliorer la disponibilité et l'accès à des services EAH tenant compte des questions de genre au sein des établissements scolaires, des établissements de santé et des communautés, en vue d'offrir aux enfants et aux adolescentes une santé, une hygiène et une nutrition de meilleure qualité ; c) investir davantage en faveur d'interventions EAH menées par les communautés et résilientes aux changements climatiques, qui renforcent la résilience des communautés et créent de nouvelles opportunités en matière d'activités génératrices de revenus, en particulier pour les femmes et les jeunes en situation de vulnérabilité.

Tous les enfants, y compris les adolescents, apprennent et acquièrent des compétences pour l'avenir

21. En appui à l'obtention du Résultat 2 de l'UNSDCF, conformément au Plan sectoriel de l'éducation 2018-2030 et de la Stratégie nationale de l'enseignement et de la formation techniques professionnelles, et en partenariat avec le Gouvernement, les partenaires de développement, les organismes des Nations Unies, le secteur privé et les OSC, la composante éducation du programme de pays soutiendra les efforts nationaux visant à améliorer l'accès des enfants et des adolescents scolarisés et non scolarisés, en particulier les filles et les enfants handicapés, à une éducation inclusive et de qualité qui leur permettra d'apprendre et d'acquérir les compétences nécessaires pour atteindre leur plein potentiel. Afin d'aider le Gouvernement à respecter les engagements pris dans le cadre du Sommet sur la transformation de l'éducation en 2022, l'UNICEF adoptera une approche multisectorielle qui consistera à faire des établissements scolaires des points d'entrée pour créer des synergies entre programmes et instaurer des environnements d'apprentissage plus sûrs, plus sains et plus accueillants.

22. En vue d'améliorer la qualité de l'éducation de base, l'UNICEF se concentrera sur la préparation à l'apprentissage en milieu scolaire et sur l'acquisition des compétences de base dans les écoles primaires dans les zones ciblées. Cette stratégie aidera le Gouvernement à améliorer la disponibilité des supports d'enseignement et d'apprentissage dans les écoles maternelles et primaires, et à renforcer les capacités d'enseignement, de suivi et d'évaluation. L'UNICEF renforcera son approche communautaire de l'éducation en collaborant directement avec les autorités locales et

les comités de gestion des établissements, notamment les enseignants et les parents, afin d'encourager les familles à investir dans l'éducation de leurs enfants pour instaurer un environnement scolaire sûr, favorable et résilient, et leur permettre d'exercer pleinement leur droit à apprendre, à jouer et à se développer.

23. Afin de lutter contre les disparités de genre dans l'achèvement du cycle d'enseignement secondaire, l'UNICEF travaillera aux côtés des OSC, de la Banque mondiale, des agences des Nations Unies, d'organisations de jeunes et du secteur privé en vue de soutenir le Gouvernement dans la mise en œuvre de son programme national d'accélération de l'éducation des filles, actuellement en préparation. Pour remédier aux nombreuses vulnérabilités qui touchent les adolescentes, l'UNICEF mettra en œuvre des interventions holistiques et multisectorielles, axées sur le respect, la promotion et la protection des droits des filles en matière d'éducation, notamment grâce à une pédagogie sensible aux questions de genre, à des services de santé et d'EAH adéquats, à la protection contre les violences et à la protection sociale. Les actions se concentreront sur la création d'un environnement sûr et favorable à l'apprentissage et au développement des filles, notamment aux niveaux individuel, familial, communautaire et scolaire.

24. Les mesures adoptées consisteront notamment à transmettre aux adolescentes, en particulier aux filles non scolarisées, des compétences de vie courante, par exemple en matière de leadership, et à leur offrir la possibilité de participer activement aux processus décisionnels, aux dispositifs d'éducation par les pairs, à l'apprentissage numérique, aux cursus parallèles et à la formation professionnelle. Les transferts monétaires destinés aux familles vulnérables seront également déployés à plus grande échelle en vue de favoriser la scolarisation et de réduire les risques d'abandon scolaire des adolescentes.

25. Face à la vulnérabilité croissante des adolescents et des jeunes, en particulier non scolarisés, et pour s'adapter à l'évolution du contexte sécuritaire, l'UNICEF travaillera en étroite collaboration avec ses partenaires en vue d'accroître l'offre de cursus d'éducation parallèles. Les efforts déployés se concentreront notamment sur la formation professionnelle, le renforcement des capacités en matière d'entrepreneuriat, ainsi que les partenariats avec les petites et moyennes entreprises et avec l'Agence Nationale Pour l'Emploi. L'amélioration de l'accès aux plateformes numériques permettra aux adolescents et aux jeunes non scolarisés de réaliser leur plein potentiel. La collaboration avec le Gouvernement et les chefs religieux et traditionnels sera renforcée en vue de déterminer les stratégies à adopter pour créer des passerelles avec d'autres structures d'enseignement, notamment les écoles coraniques, et garantir le respect de normes inclusives et l'alignement sur les programmes nationaux.

Tous les enfants, y compris les adolescents, sont protégés contre les violences, l'exploitation, les abus, la négligence et les pratiques néfastes

26. En appui aux à l'obtention des Résultats 2 et 3 de l'UNSDCF (bonne gouvernance et participation), conformément à la Politique nationale de protection de l'enfance et en partenariat avec le Gouvernement, les partenaires de développement, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), les OSC et le secteur privé, l'UNICEF renforcera les systèmes nationaux, départementaux et communautaires en vue d'assurer pour tous les enfants et adolescents du Bénin, en particulier les adolescentes, une meilleure protection contre les violences, l'exploitation et les abus, ainsi qu'un accès sûr et inclusif à des services de protection intégrés favorisant le bien-être physique, mental et social.

27. Cette composante du programme se concentrera sur les choix stratégiques à opérer pour favoriser le changement à court et moyen terme, de manière à sauvegarder

les droits des enfants à travers un système de gouvernance fondé sur les droits. Elle mettra l'accent sur la prévention, la prise en charge, le renforcement des capacités des détenteurs d'obligations aux niveaux institutionnel, communautaire, familial et scolaire, ainsi que la promotion et l'autonomisation des détenteurs de droits, en particulier les enfants et les adolescents, notamment les adolescentes. Afin de renforcer la résilience des systèmes de protection de l'enfance, et au vu des récentes lois promulguées par le Gouvernement pour prévenir et lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des enfants, l'UNICEF réorientera ses efforts de plaidoyer en faveur du renforcement des cadres politiques et juridiques vers le soutien aux structures centrales et décentralisées responsables de la mise en œuvre de ces lois et de ces stratégies. Dans cette perspective, il conviendra d'augmenter les investissements en faveur du financement public, du renforcement des capacités des travailleurs sociaux, et des systèmes judiciaires et d'application de la loi, afin de proposer des services de protection de l'enfance gratuits, sûrs et multisectoriels. Ces services de prévention et d'intervention seront adaptés à l'âge et au genre des bénéficiaires, et offriront notamment des soins alternatifs, un accompagnement psychosocial et une prise en charge complète.

28. Afin de prévenir la violence envers les enfants, en particulier la violence liée au genre, l'UNICEF adoptera des stratégies de changement social visant à prévenir et à lutter contre les normes et les pratiques néfastes, notamment le mariage des enfants et les méthodes disciplinaires violentes. Étant donné le contexte sécuritaire, la priorité sera accordée au renforcement de la résilience des individus et des communautés, en particulier les filles, de manière à prévenir et à lutter contre les risques et la violence. En vue de créer un filet de sécurité et de protection des filles, l'UNICEF renforcera ses partenariats avec les communautés, les établissements scolaires, les chefs religieux et traditionnels, les comités de surveillance des villages, les parents, les autorités locales, les associations de femmes et les pairs-éducateurs adolescents. L'UNICEF s'appuiera sur les plateformes dirigées par des jeunes et des adolescents, notamment les réseaux de pairs-éducateurs et les « U-Reporters », pour promouvoir l'égalité des genres, la masculinité positive, la cohésion sociale, l'engagement citoyen, le partage d'informations et les dispositifs juridiques, de manière à prévenir et à signaler toutes les formes de violence envers les enfants et les adolescents.

Tous les enfants, y compris les adolescents, ont accès à une protection sociale inclusive et vivent à l'abri de la pauvreté

29. En appui à l'obtention des Résultats 2 et 3 de l'UNSDCF, conformément à la Politique nationale de financement du développement 2022-2030 et en partenariat avec le Gouvernement, la Banque mondiale, les OSC, les partenaires de développement et d'autres organismes des Nations Unies, l'UNICEF soutiendra la mise en œuvre de la Politique holistique de protection sociale du Bénin en renforçant le système de protection sociale de manière à s'assurer que les ménages les plus vulnérables vivent à l'abri de la pauvreté et sont résilients face aux chocs.

30. Afin d'appuyer les efforts du Gouvernement visant à améliorer l'efficacité et l'efficacités des dépenses publiques, la composante du programme consistera à renforcer les capacités des acteurs locaux et nationaux ainsi que des OSC en matière d'investissements publics en faveur des enfants, et à mettre en œuvre des politiques de réduction de la pauvreté fondées sur des données probantes. L'UNICEF soutiendra la production de données probantes supplémentaires concernant les privations des droits des enfants et plaidera pour la mise en place de processus de planification, de budgétisation et de dépenses tenant compte des besoins des enfants aux niveaux central et décentralisé. L'organisation renforcera sa coopération avec le Gouvernement et les partenaires de développement pour que les investissements dans les secteurs sociaux se concentrent sur l'allocation équitable des ressources, de

manière à favoriser la cohésion sociale et la résilience des communautés, en particulier dans les zones difficiles à atteindre au nord du Bénin.

31. L'UNICEF intensifiera les efforts visant à proposer des transferts monétaires aux ménages les plus vulnérables et améliorera la qualité et l'accessibilité des services de protection sociale. Au-delà de l'éducation des filles et de la protection contre le mariage des enfants, ces interventions seront étendues pour donner aux femmes et aux filles les moyens de revendiquer leurs droits, et ainsi contribuer à sortir les communautés de la pauvreté. Inspirées des enseignements tirés du programme de pays pour 2019-2023, ces stratégies permettront d'accompagner le Gouvernement dans la mise en œuvre de réformes majeures, telles que la transformation structurelle des 85 centres de promotion sociale, dont 35 supplémentaires, en « guichets uniques » afin d'offrir une protection sociale intégrée aux communautés, aux enfants et aux adolescents les plus défavorisés.

Efficacité du programme

32. La composante relative à l'efficacité du programme s'appuiera sur des stratégies et des facteurs de réussite transversaux et permettra d'assurer une gestion et une coordination efficaces des programmes, des opérations et des bureaux infranationaux. Elle favorisera également la production de données probantes à l'appui des activités de plaidoyer pour l'élaboration des politiques, des relations extérieures, des partenariats et la mobilisation des ressources auprès des institutions financières internationales, des partenaires bilatéraux et multilatéraux, des OSC, des organismes des Nations Unies et du secteur privé.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Tous les enfants, y compris les adolescents, survivent, s'épanouissent, bénéficient d'un accès sûr et équitable à des services EAH, et vivent en toute sécurité dans un climat et un environnement durables.	12 320	32 360	44 680
Tous les enfants, y compris les adolescents, apprennent et acquièrent des compétences pour l'avenir.	4 200	10 200	14 400
Tous les enfants, y compris les adolescents, sont protégés contre la violence, l'exploitation, les mauvais traitements, la négligence et les pratiques néfastes.	3 650	6 710	10 360
Tous les enfants, y compris les adolescents, ont accès à une protection sociale inclusive et vivent à l'abri de la pauvreté.	6 070	25 720	31 790
Efficacité du programme	7 640	3 500	11 140
Total	33 880	78 490	112 370

Administration du programme et gestion des risques

33. La mise en œuvre et le suivi du programme de pays seront confiés au Ministère de l'Économie et des Finances, en collaboration avec les ministères des secteurs

concernés et leurs services décentralisés respectifs, les OSC et le secteur privé, dans le cadre de la contribution de l'UNICEF à la réalisation de l'UNSDCF.

34. Parmi les principaux risques, on peut notamment citer la réduction de la marge d'action budgétaire liée à des facteurs macroéconomiques externes, l'insécurité dans les départements du nord du pays, les difficultés d'origine climatique, la non-application de la légalisation et le faible montant des autres ressources attendues par l'UNICEF. Une programmation sensible aux risques sera systématiquement appliquée, mais des mesures complémentaires d'atténuation nécessiteront également un effort communautaire de renforcement de la résilience, une étroite collaboration avec les institutions financières internationales et le système des Nations Unies, des activités de plaidoyer basées sur des données probantes et la mise en place de partenariats.

35. L'UNICEF procédera de manière régulière à l'identification et à l'atténuation des risques, en particulier ceux liés à la sécurité dans le nord du Bénin, aux catastrophes naturelles et aux diverses menaces qui pèsent sur la continuité des opérations, en examinant leur impact potentiel sur les enfants et le travail de l'organisation. L'UNICEF développera une stratégie élargie et sensible aux risques pour renforcer les systèmes de résilience et intégrera la préparation aux situations d'urgence à ses activités de programmation habituelles.

36. Des mécanismes d'alerte rapide seront mis en place en vue d'anticiper toute situation susceptible de nécessiter des ajustements dans la mise en œuvre du programme. L'outil de gestion du risque institutionnel permettra de contrôler différents risques, notamment ceux liés à la politique harmonisée de transferts en espèces et à l'incidence des situations d'urgence sur le programme et sur le personnel.

37. L'UNICEF continuera à renforcer l'efficacité et l'efficacités de ses opérations, notamment en collaborant avec d'autres agences des Nations unies dans le cadre de la stratégie de gestion des opérations, afin de bénéficier de mesures supplémentaires de réduction des coûts.

38. Les mesures de protection contre l'exploitation et les abus sexuels, visant à garantir la protection des enfants et à renforcer la redevabilité envers les populations concernées, et l'amélioration du respect de l'environnement écologiste à l'UNICEF, seront renforcées.

39. Le présent descriptif de programme de pays résume les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le principal mécanisme de reddition de comptes au Conseil d'administration. Aux niveaux des pays, des régions et du siège, les responsabilités et la redevabilité du personnel d'encadrement sont définies par les politiques et les procédures relatives aux programmes et aux opérations de l'organisation.

Suivi, apprentissage et évaluation

40. Ayant joué un rôle d'appui dans l'élaboration du bilan commun de pays et de l'UNSDCF, l'UNICEF continuera de participer aux activités de l'équipe de pays des Nations Unies et se concentrera notamment sur la gestion axée sur les résultats afin de veiller à la qualité du programme, de faciliter le suivi des objectifs de développement durable et d'aider le Gouvernement et les OSC à rendre compte de leur action auprès du Comité des droits de l'enfant. Des efforts seront déployés pour assurer le suivi régulier des indicateurs programmatiques et financiers. Le processus de collecte de fonds sera renforcé et fera l'objet d'examen réguliers qui permettront de procéder à l'ajustement et à l'amélioration du programme.

41. Le cadre de résultats et de ressources constitue la base de suivi et de l'évaluation du programme pays. Des plans de travail détaillés seront élaborés et les résultats du programme seront examinés avec les partenaires gouvernementaux et les autres parties prenantes. Des revues conjointes du programme seront organisées deux fois par an avec le gouvernement. Les évaluations décrites dans le plan d'évaluation chiffré permettront d'analyser les progrès accomplis, d'identifier les facteurs de réussite et les défis rencontrés, et de procéder en temps opportun aux ajustements nécessaires.

42. L'UNICEF collaborera avec des centres universitaires et de recherche, et s'appuiera sur les dernières enquêtes MICS pour aider le Gouvernement à entreprendre des études quantitatives et qualitatives ainsi que des enquêtes sur les ménages centrés sur l'enfant. Celles-ci permettront de renforcer les systèmes de données administratives et de produire des données désagrégées basées sur des preuves pour éclairer l'élaboration des politiques et suivre les progrès des objectifs nationaux, alignés sur les cibles des objectifs de développement durable.

43. L'UNICEF renforcera les mécanismes de gestion des connaissances et d'apprentissage en vue d'améliorer la qualité de l'information et la prise des décisions par l'équipe de gestion du pays.

44. L'UNICEF continuera à contribuer aux groupes de travail des Programmes et des Opérations qui examinent la gestion stratégique et l'atteinte des résultats de l'UNSDCF.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Programme de coopération entre le Bénin et l'UNICEF, 2024-2026

Convention relative aux droits de l'enfant : articles 2, 3, 5 à 8, 10, 12, 13, 15, 17 à 20, 22 à 24, 26, 28, 32, 34, 37, 38, 40.

Priorités nationales (Programme d'action du Gouvernement) : piliers 1, 2 et 3

Objectifs de développement durable : 1 à 6, 8, 10, 16 et 17.

Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable impliquant l'UNICEF : 1, 2 et 3

Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 : 1 à 5

Réalisations de l'UNSDCF	Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits du programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaire (RO) autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
Réalisations 1, 2 et 3	Réalisation 1 : D'ici à 2026, les enfants et les personnes qui s'occupent d'eux, en particulier les plus vulnérables, bénéficient d'un accès amélioré à des services inclusifs, rapides et de qualité (en matière de santé, de nutrition, de soins familiaux et d'EAH), y compris dans les situations d'urgence, et les adolescents sont davantage engagés dans les	Pourcentage d'enfants de 0 à 11 mois ayant reçu trois doses de vaccin antidiphthérique-antitétanique-anticoquelucheux (DTC), à l'échelle nationale NR : 76 % ; NC : 90 % Pourcentage de districts dans lesquels au moins 80 % des enfants âgés de 0 à 11 mois ont reçu trois doses de vaccin DTC NR : 90 % ; NC : 95 % L'élimination du tétanos maternel et néonatal dans le pays a été vérifiée/validée NR : Oui ; NC : Oui Pourcentage d'enfants	MICS/enquête démographique et de santé (EDS) ou estimations OMS/UNICEF de la couverture vaccinale nationale MICS/EDS MICS/EDS	1.1 Les institutions et les structures centrales et décentralisées ont renforcé leurs capacités de gouvernance, de coordination, de financement et de suivi en matière d'équité et de prise en compte des questions de genre dans les politiques et interventions relatives à la santé, à la nutrition et à l'EAH. 1.2 Les établissements de santé, les écoles, les services	Ministère de l'eau et des mines ; Agence nationale d'approvisionnement en eau potable en milieu rural ; Ministère du cadre de vie et du développement durable ; Ministère du développement et de la coordination de l'action gouvernementale ; Secrétariat permanent du	12 320	32 360	44 680

Réalizations de l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits du programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaire (RO) autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	questions qui affectent leur vie.	<p>de 6 à 59 mois ayant reçu deux doses annuelles de suppléments en vitamine A NR : 42 % ; NC : > 80 %</p> <p>Pourcentage de femmes enceintes ayant bénéficié d'au moins quatre visites prénatales NR : 52 % ; NC : 55 %</p> <p>Pourcentage d'enfants âgés de 0 à 5 mois nourris exclusivement au sein NR : 44,9 % ; NC : 47 %</p> <p>Pourcentage d'enfants de 6 à 23 mois recevant la diversité alimentaire minimale NR : 9 % ; NC : 16 %</p> <p>Pourcentage d'enfants de 0 à 23 mois mis au sein dans l'heure suivant la naissance NR : 25,1 % ; NC : 60 %</p> <p>Pourcentage de la population pratiquant la défécation à l'air libre NR : 48 % ; NC : 40 %</p> <p>Pourcentage de la population ayant au moins recours à des services d'approvisionnement en eau de boisson de base NR : 77 % ; NC : 100 %</p>	MICS/EDS	<p>communautaires et les communes ont renforcé leurs capacités opérationnelles en vue de fournir aux enfants, aux adolescents et aux femmes enceintes et allaitantes une eau et des soins de santé primaires de qualité.</p> <p>1.3 Les établissements de santé et les services communautaires ont renforcé leurs capacités en vue de dispenser des services équitables, intégrés et de qualité en matière de vaccination systématique, notamment contre la COVID-19, de nouveaux vaccins, de supplémentation en vitamine A et en zinc, et de déparasitage.</p> <p>1.4 Les enfants, les adolescents, les femmes enceintes et allaitantes, et les mères disposent de capacités renforcées, qui leur permettent</p>	<p>Conseil de l'alimentation et de la nutrition ; municipalités ; Direction générale de l'environnement et du climat ; Agence nationale de protection civile</p> <p>OMS, Programme alimentaire mondial (PAM), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), FNUAP, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)</p> <p>OSC, instituts de recherche, secteur privé</p>			

Réalizations de l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits du programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaire (RO) autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
				<p>d'adopter des comportements favorables au bien-être, à la santé, à la nutrition et à l'EAH, et de participer à la prise de décisions.</p> <p>1.5 Dans les situations d'urgence, les écoles, les établissements de santé et les ménages ont accès à des services EAH fiables, équitables et résilients face aux changements climatiques.</p>				
	<p>Réalisation 2 : D'ici à 2026, les enfants et les adolescents (âgés de 3 à 17 ans), en particulier les filles et les enfants défavorisés ou non scolarisés, apprennent sur une base équitable et acquièrent des compétences leur permettant de réaliser leur plein potentiel, y compris dans les contextes</p>	<p>Indice de parité</p> <p>Enseignement primaire : NR : 0,93 ; NC : 0,98</p> <p>Enseignement secondaire : NR : 0,88 ; NC : 0,96</p> <p>Enseignement technique et formation professionnelle : (NR : 0,46 ; NC : 0,60) 0,46</p> <p>Taux brut de scolarisation dans l'enseignement préscolaire NR : 15,9 % ; NC : 20 %</p>	<p>Ministère de l'enseignement maternel et primaire</p> <p>Ministère des enseignements secondaire, technique et de la formation professionnelle</p> <p>Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la</p>	<p>2.1 Les jeunes, les adolescents et les enfants, en particulier les filles et les enfants non scolarisés, disposent des capacités nécessaires pour participer à la prise des décisions qui ont une incidence sur leur éducation et celle de leurs pairs.</p> <p>2.2 Les parents, les OSC et les structures gouvernementales disposent des</p>	<p>Ministères de l'éducation ; Ministère du développement et de la coordination de l'action gouvernementale ; Conseil national de l'éducation</p> <p>OMS, PAM, FAO</p>	4 200	10 200	14 400

Réalizations de l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits du programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaire (RO) autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	d'urgence.	<p>Taux d'achèvement du premier cycle de l'enseignement secondaire NR : 26,5 % ; NC : 35 %</p> <p>Pourcentage d'enfants en deuxième et troisième années atteignant le niveau minimum requis en lecture NR : 37,7 % ; NC : 40 %</p> <p>En calcul NR : 62 % ; NC : 65 %</p> <p>Pourcentage d'enfants en cinquième et sixième années atteignant le niveau minimum requis en lecture NR : 75 % ; NC : 80 %</p> <p>En calcul NR : 51,6 % ; NC : 55 %</p>	CONFEMEN (PASEC) et autres enquêtes	<p>capacités nécessaires pour réclamer et obtenir le bon fonctionnement des services éducatifs pour tous les apprenants, en particulier les filles et les enfants handicapés, issus de groupes minoritaires ou confrontés à des situations d'urgence.</p> <p>2.3 Le Gouvernement et les municipalités disposent des capacités nécessaires pour fournir des services éducatifs inclusifs et de qualité, en particulier à destination des adolescents et des jeunes filles, y compris dans les situations d'urgence.</p> <p>2.4 Les municipalités, les communautés et les ministères chargés des questions d'éducation aux niveaux central et</p>	Partenaires de développement, OSC, secteur privé, fondations, entreprises			

Réalizations de l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits du programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaire (RO) autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
				décentralisé disposent des capacités nécessaires pour assurer la coordination, la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des ressources et des résultats obtenus en matière d'éducation.				
	Réalisation 3 : D'ici à 2026, tous les enfants et adolescents, en particulier les filles et les adolescentes issues des familles les plus vulnérables, exposées à des risques de violence, d'exploitation, d'abus, de négligence et de pratiques néfastes, bénéficient de services de prévention ou de prise en charge permettant d'assurer leur bien-être physique, mental et social,	Pourcentage de jeunes femmes et de jeunes hommes âgés de 18 à 29 ans ayant subi des violences sexuelles avant l'âge de 18 ans, par genre et par âge NR : 5 % ; NC : 2,7 % Nombre de filles et de garçons victimes de violence ayant bénéficié de services relatifs à la santé, à la protection sociale ou à la justice/l'application de la loi NR : 15 652 (2022) ; NC : 15 000/an Pourcentage de femmes (âgées de 20 à 24 ans) mariées avant l'âge de 18 ans (NR : 27,5 % ; NC : 25,5 %)	MICS/EDS Examens sectoriels MICS/EDS Examens sectoriels MICS/EDS	3.1 Les jeunes, les parents, les dirigeants communautaires et les autres membres des communautés disposent de capacités renforcées et de la résilience nécessaire pour assurer le bien-être des enfants, en particulier les filles et les adolescents, l'abandon des pratiques néfastes, l'adaptation aux changements climatiques, la cohésion sociale, l'égalité des genres et l'inclusion, et les enfants et les adolescents, en tant qu'agents du changement, disposent des	Ministère des affaires sociales et de la microfinance ; Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique ; Ministère de la justice et de la législation ; Ministère du travail et de la fonction publique ; Agence nationale d'identification des personnes ; Office central de la protection des mineurs ; Institut national de la femme ; Médiateur de la	3 650	6 710	10 360

Réalizations de l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits du programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaire (RO) autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	y compris dans les situations d'urgence.	<p>Nombres d'adolescentes bénéficiant d'interventions de prévention et de soins visant à lutter contre le mariage des enfants</p> <p>NR : 73 603 (2022) ; NC : 75 000/an</p> <p>Pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans contraints de travailler (NR : 19,9 % . NC : 17,9 %)</p>	Système d'information sur la gestion du secteur	<p>capacités nécessaires pour réduire les comportements à risque ayant trait aux privations prioritaires.</p> <p>3.2 Les structures nationales, départementales et municipales de protection de l'enfance disposent de capacités renforcées qui leur permettent de fournir des services de prévention et de prise en charge de qualité, sensibles aux questions de genre et au handicap aux enfants exposés à des risques de violence, d'abus sexuels, de mariage des enfants, de grossesse précoce et d'exploitation, ou victimes de ces pratiques, y compris dans les situations d'urgence.</p> <p>3.3 Les institutions nationales, départementales et municipales</p>	<p>République du Bénin</p> <p>FNUAP, PNUD</p> <p>Partenaires de développement ; OSC ; associations de femmes ; instituts de recherche ; secteur privé ; fondations</p>			

Réalizations de l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits du programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaire (RO) autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
				disposent de capacités renforcées qui leur permettent d'adopter une approche intégrée en matière de protection de l'enfance, fondée sur l'application des lois et des politiques, l'établissement de budgets, ainsi que la coordination et la mise en œuvre de systèmes résilients et efficaces, offrant aux enfants un environnement protecteur.				
	Réalisation 4 : D'ici à 2026, tous les enfants, en particulier les plus défavorisés et ceux issus de départements vulnérables, ont recours à des services de protection sociale résilients face aux chocs et vivent à l'abri de la pauvreté.	Pourcentage d'enfants souffrant d'au moins trois privations touchant aux différents aspects de leur bien-être NR : 58,5 % (2021) ; NC : 56 % Proportion des dépenses publiques totales allouées aux services essentiels NR : 43,8 % (2021) ; NC : 46 % Pourcentage de la population bénéficiant de systèmes de protection sociale NR : 7,6 % (2021) ;	Analyse du chevauchement des privations multiples (MODA) ; Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages ; MICS MODA ; Analyse des budgets des secteurs sociaux ; loi de finances annuelle ; Rapport	4.1 Les structures et les acteurs locaux et nationaux disposent de capacités renforcées qui leur permettent d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques de développement et de réduction de la pauvreté fondées sur des données probantes. 4.2 Les acteurs locaux et nationaux ont	Ministère de l'économie et des finances Ministère du développement et de la coordination de l'action gouvernementale Ministères des secteurs sociaux Institut national de la statistique et de la démographie	6 070	25 720	31 790

Réalizations de l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits du programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaire (RO) autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		NC : 11,1 %	mondial sur la protection sociale ; Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable	acquis des compétences techniques qui leur permettent de concevoir, de coordonner et de mettre en place des systèmes de protection sociale inclusifs, intégrés et sensibles aux questions de genre à destination des familles et des enfants les plus vulnérables, y compris dans les situations d'urgence. 4.3 Les acteurs locaux et nationaux, y compris ceux issus de la société civile, ont renforcé leurs connaissances et leurs capacités en matière de finances publiques au service des enfants, des adolescents, des femmes et des filles, permettant ainsi à ces derniers d'exercer leurs droits de manière plus efficace, plus efficace et plus transparente.	PNUD Partenaires de développement ; OSC ; Universités			

Réalizations de l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits du programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaire (RO) autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	Réalisation 5 : Un programme de pays correctement conçu et géré permet d'obtenir les résultats escomptés au service des enfants vulnérables.	Indice de performance globale du Bureau à la fin de chaque année NR : 0,89 % ; NC : 0,90 %	Tableau de bord de la performance	5.1 L'UNICEF et ses partenaires disposent des capacités nécessaires pour assurer la planification et le suivi de la mise en œuvre du programme. 5.2 L'UNICEF et ses partenaires disposent des outils et des ressources nécessaires pour mener leurs activités de plaidoyer et de communication externe, et pour nouer des partenariats en faveur des droits des enfants. 5.3. L'UNICEF et ses partenaires disposent d'un mécanisme de coordination efficace visant à renforcer les synergies intersectorielles.	Partenaires de développement ; OSC	7 640	3 500	11 140
Ressources totales^a						33 880	78 490	112 350

^a D'autres ressources (affectées aux opérations d'urgence) sont attendues.